



ARRETE MUNICIPAL
N°2022/090/A du 14/09/2022
Délégation de fonctions

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2122-8 et R.2122-10,
- CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche et la continuité du service il convient d'établir une délégation de fonctions à plusieurs fonctionnaires titulaires,

ARRETE :

Article 1° : Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck GAILLART, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, pour :

- la délivrance de toutes copies et extraits d'actes d'état civil
- la légalisation des signatures, certification matérielle et conforme des pièces et documents
- les certificats de vie
- les attestations de composition de la famille

Article 3° : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de THIONVILLE, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Thionville et notifié à l'intéressée.

Date de mise en ligne : 15/09/2022

Notifié le 14/09/2022
[Signature]



[Signature]
Le Maire,
Bernard VEINNANT